

DÉBUT DU PROCÈS DE MOUBARAK ET SES PROCHES

Le Printemps arabe : acte deux

«Combien sont-ils les leaders arabes à suivre le procès de Moubarak ? Ça doit être la plus horrible chose qu'ils aient jamais vue.» Ceci n'est qu'une des réflexions du tas qui fleurissait hier sur la toile, entre les dizaines de blogs et autres sites internet qui suivaient, minute par minute, et surtout commentaient, le procès illustrant la déchéance de celui qui fut l'un des dictateurs arabes les plus craints de son peuple.

Moins de six mois après la chute, hier à l'amphithéâtre de l'École de police du Caire, transformé en tribunal, était montrée à la face du monde une des ultimes images de la disgrâce du Raïs.

L'image on ne peut plus illustrative de l'humiliation — le mot est très souvent revenu chez les bloggeurs d'Égypte et d'ailleurs — de Hosni Moubarak et de son clan, que personnifiaient Alaa et Gamal, les deux héritiers du président qui tentaient de cacher ce qui pouvait rester de la pudeur de leur père déchu, essayant à leur arrivée à l'entrée de l'hideux box en grillage des accusés, de boucher la vue au zoom de la caméra de la télévision d'État égyptienne, la seule autorisée à filmer, et reprise de par le monde.

Le Printemps arabe et ses millions de militants venaient d'entamer de la plus belle

manière le parachèvement de l'œuvre entamée au début de l'année.

«C'est la voie à suivre», assène un blogueur tunisois qui ne peut cacher son amertume sur la tournure prise par les événements dans son pays et qui, grâce aux Égyptiens et le jugement du clan Moubarak se reprend à espérer que la Révolution du jasmin n'en est finalement qu'à un break.

Le passage de Moubarak, hier, devant le juge de la cour du Caire a eu ceci de commun partout dans les pays voisins immédiats à l'Égypte et le Maghreb où il a été suivi : rallumer la flamme chez les faiseurs de Printemps. Bien sûr, il y en a qui s'extasiaient tout «bêtement» du moment auquel étaient contraints Moubarak et sa clique, mais les bloggeurs, révolutionnaires du troisième millénaire n'en finissaient pas de



Photo : DF

trouver en l'événement les parfaites vertus pour changer le cours pris par la révolution et surtout, dans le cas très souvent cité de la Syrie, redonner du baume au cœur de «ces peuples qui ont vaincu leur peur et qui n'en finissent pas de donner de magnifiques exemples de résistance», pour reprendre

cet... Algérien établi au royaume de sa majesté Elisabeth II.

L'image pathétique de Hosni Moubarak se faisant tendre le micro pour répondre aux premières interrogations d'Ahmed Rifaat, le président de la cour chargée du jugement de l'ex-président égyptien, ses deux enfants, l'ex-ministre de

l'Intérieur et sept responsables de la police, restera comme un aboutissement et... un autre avertissement à Saleh, Assad, Kadhafi et tous les apprentis dictateurs qui n'ont pas dû trop aimer l'idée d'autoriser que le procès soit retransmis à la télévision.

M. Azedine

RÉACTIONS DES AVOCATS

Dans ce genre de procès, peut-on séparer le politique de l'application stricte de la loi ? Les opinions des avocats algériens divergent à ce propos.

MAÎTRE KHALED BOURAYOU :
«Le procès sera transparent»

Maître Khaled Bourayou n'en doute pas : le procès de l'ex-président déchu se déroulera dans une grande transparence. Selon l'avocat, c'est un procès où le droit sera appliqué et l'ancien président risque une lourde condamnation. M^e Bourayou argumente ses propos par le nombre de morts (840 selon un bilan officiel) survenus lors des événements en Égypte et dont la justice ne peut faire fi. La justice, dit-il, n'a d'autre alternative que de respecter la loi. Ainsi, «c'est une fin légitime pour un dictateur qui va payer pour ses actes».

MAÎTRE BOUCHACHI :
«Les magistrats sont tenus d'appliquer la loi dans l'intérêt de la démocratie»

«Le fait que le procès s'est déroulé publiquement et retransmis à la télévision est quelque chose de positif», dira M^e Mostefa Bouchachi. Ce dernier estime que les nations arabes n'ont jamais jugé un dictateur sur les chefs d'inculpation de corruption ou de crimes de vol commis par un régime. L'avocat estime donc que le droit sera appliqué dans ce procès.

Ses arguments ? Le procès se déroule en Égypte, dit-il, est suivi par le monde entier, les magistrats sont aussi tenus d'appliquer la loi dans toute sa rigueur. «C'est dans l'intérêt de la révolution et de la démocratie en Égypte que la loi soit appliquée. Ils ne peuvent pas se comporter comme l'ancien régime», conclut-il.

MAÎTRE SELLINI :
«C'est un procès à caractère politique»

Comme dans tous les grands procès, celui de Hosni Moubarak, estime M^e Sellini, aura un caractère politique. On ne peut, dira l'avocat, départager le judiciaire du politique

qu'on le veuille ou non. Même si, dit-il, des condamnations seront prononcées, «c'est beaucoup plus pour marquer une étape et calmer la colère du peuple que pour appliquer la loi».

Du moment que, souligne-t-il, c'est la même équipe qui était au pouvoir qui tient le procès. Cependant, pour l'avocat, le point positif de ce procès est le fait que ça soit la première fois dans le monde arabe où un président comparait devant une juridiction dans son propre pays.

Propos recueillis par
Salima Akkouche

M^e FAROUK KSENTINI,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
NATIONALE CONSULTATIVE DE
PROMOTION ET DE PROTECTION
DES DROITS DE L'HOMME :

«On ne peut pas juger un homme politique par ses adversaires»

«Le procès du président Hosni Moubarak va être politique. Je suis contre les procès politiques car un homme politique ne peut pas être jugé par ses adversaires. Ce procès va être des plus injustes et des plus stériles.

Outre le respect de l'institution (présidence) qu'il a incarnée durant des années, il est préférable de destituer Moubarak de ses droits et de laisser en paix. Son cas ne relève plus de la justice des hommes mais d'une autre justice.

L'Égypte doit faire l'économie de ce procès et passer aux réformes tant attendues par le peuple égyptien. Je souhaite également que le monde arabe revienne à la raison.»

M^e MILOUD BRAHIMI :
«Juger Moubarak sur une civière est un spectacle extrêmement insoutenable»

«Dans ce type de procès, le politique ne peut être séparé du juridique. Certes, lorsqu'il s'agit de meurtre ou de corruption, il n'y a pas d'infraction spécifiquement politique, mais les motifs et les motivations peuvent être politiques. Un chef d'État peut profiter de sa place et de son pouvoir pour se livrer à ce genre de délits. On ne juge pas de la même manière un responsable qui profite de son poste pour détour-

ner de l'argent et un simple corrompu. Toutefois, j'éprouve une énorme gêne et un grand malaise quant au jugement de Moubarak sur une civière. C'est un spectacle extrêmement insoutenable.

Sans aucune sympathie pour Moubarak ou pour ses enfants, c'est inadmissible sur le plan juridique gênant sur le plan moral et contreproductif sur le plan politique. Pour des gens qui veulent instaurer la démocratie, les Égyptiens ne donnent pas une bonne image !»

M^e NOUREDINE BENISSAD,
MEMBRE DU BARREAU D'ALGER :
«Les Égyptiens reproduisent les pratiques du système Moubarak»

«La politique n'est pas séparée du juridique dans le procès du président Moubarak. Les Égyptiens sont en train de reproduire les pratiques de l'ancien système exercées par Moubarak lui-même durant son règne.

C'est toujours la mainmise de l'exécutif qui subit des pressions locales et extérieures : d'opinion et de politiques. Pour un procès équitable selon les normes internationales, il faut réunir les conditions objectives et non pas pratiquer les anciens systèmes dictatoriaux.»

M^e ABDEREZAK CHAOUI :
«Sa qualité d'homme politique donne cette coloration au procès»

«Dans ce procès, les faits qui sont traités et réprimés par la loi égyptienne n'ont aucune coloration politique. Juridiquement, Moubarak est poursuivi pour assassinat, extermination, corruption et détournement. Des faits classiques réprimés par le code pénal égyptien qui ne constituent pas un délit politique.

Quand un président de la République est jugé, c'est tout un système qui l'est. En lui reprochant sa vision du pouvoir et sa gestion, cela déborde inévitablement vers l'aspect politique. C'est sa qualité d'homme politique qui donne cette coloration au procès. Cependant, c'est inhumain de juger un homme sur une civière.

Un homme ne peut pas être jugé s'il n'a pas les capacités physiques et morales pour entendre, comprendre et répondre sereinement aux questions. Du point de vue de la loi, il faut qu'il soit capable de se défendre et d'organiser sa défense dans les meilleures conditions.»

Propos recueillis par
Rym Nasri